



C 93/LIM/36  
Novembre 1993

# conférence

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE - ROME

**F**

Point 12

Vingt-septième session  
Rome, 6 - 25 novembre 1993

CINQUIEME RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS

COMMISSION II

1. A sa troisième réunion, tenue le 15 novembre 1993, le Comité des résolutions a examiné le projet de résolution de la Conférence relatif aux priorités du Programme de la FAO en matière de foresterie, soumis par la délégation du Canada.
2. Conformément aux dispositions du paragraphe e) de son Règlement intérieur, le Comité a invité la délégation du Canada à participer à ses délibérations sur le projet de résolution.
3. Avec l'accord du Canada, le Comité a apporté quelques amendements au projet de résolution.
4. Le projet de résolution de la Conférence relatif aux priorités du Programme de la FAO en matière de foresterie, tel qu'il a été amendé par le Comité des résolutions, est soumis à la Commission II.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

**PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE**  
(Projet de résolution de la Conférence soumis par le Canada)

"La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution /93

**PRIORITES DU PROGRAMME DE LA FAO EN MATIERE DE FORESTERIE**

**LA CONFERENCE**

Reconnaissant le rôle essentiel et multidimensionnel des forêts,

consciente de l'importante responsabilité qui incombe à la FAO dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

constatant l'approbation unanime par la cent troisième session du Conseil des recommandations de la onzième session du Comité des forêts et du Comité du Programme,

demande au Directeur général de prendre les mesures appropriées, dans le contexte de la croissance zéro des programmes de l'Organisation, pour que la FAO conserve et renforce son rôle dans le domaine des forêts;

demande au Directeur général de veiller à ce que, dans le cadre de l'examen et de la redéfinition continus des priorités de l'Organisation, l'importance des forêts soit mieux reflétée dans le mandat de la FAO;

invite le Directeur général à donner suite à la recommandation formulée par le Conseil à sa cent troisième session en accordant une priorité plus élevée à ce secteur dans l'exécution du Programme de travail et budget pour 1994-95, ainsi que dans toute modification éventuellement apportée au Programme pendant cet exercice;

demande enfin aux Etats Membres d'envisager d'accroître progressivement le budget des forêts pour les prochains exercices biennaux, de manière à ce que la répartition des ressources soit plus représentative.